

**EPLFPA / GUADELOUPE AGROCAMBUS**  
97122 BAIE – MAHAULT

*Baie-Mahault, le 04 octobre 2023*

à

<b>EPLFPA GUADELOUPE</b>		
Arrivée N° 603		
04 OCT. 2023		
<input checked="" type="checkbox"/> Directeur	<input checked="" type="checkbox"/> Directeur FCPA	<input type="checkbox"/> CPE
<input checked="" type="checkbox"/> Directeur FL	<input checked="" type="checkbox"/> Secrétaire Générale	<input type="checkbox"/> CFPPA BT
<input type="checkbox"/> CFAA	<input type="checkbox"/> Exploitation	<input type="checkbox"/> CFPPA GT

**Monsieur le Ministre du MASA**  
**Monsieur le Directeur de la DGER**  
**Monsieur le Directeur de la DAAF de Guadeloupe**  
**Monsieur le Chef du SFD de Guadeloupe**  
**Madame la Directrice de l'EPLFPA de Guadeloupe**  
**Monsieur le Président du Conseil Régional de Guadeloupe.**

**Objet : Préavis de grève illimitée à compter du mardi 10 octobre 2023**

Madame, Messieurs,

Au vu du contexte social et de la situation très anxiogène régnant ces derniers jours au « Guadeloupe Agrocampus », l'intersyndicale SEA-UNSA et SNETAP-FSU, à la demande du personnel enseignant et administratif du lycée agricole, du personnel de la collectivité régionale rattaché au lycée (agent d'entretien, d'espace vert et de cuisine), du personnel de la vie scolaire, des agents de l'exploitation, des formateurs et des administratifs des CFPPA et CFA, dépose un préavis de grève illimitée à compter du mardi 10 octobre 2023.

Considérant :

- L'absence de réponse aux revendications relatives à la dégradation du climat social (aucun retour du Ministère, de la DGER et de la DAAF/SFD à la demande d'inspection relative au climat social ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité) ;
- L'absence de réponse à la demande immédiate de cellule d'écoute et de soutien psychologique notamment à la suite des interventions du personnel lors de la plénière du mercredi 27 septembre dénonçant leur mal-être et leur souffrance ;
- La prise en considération insuffisante de la direction suite aux agressions physiques et verbales subies par le personnel ;
- Les menaces de dépôt de plainte ou de rapport, les encouragements à la délation de la direction contre certains personnels ;
- Les avertissements et injonctions subis par certains personnels ;
- L'absence de réponse de la direction à la demande d'audience relative à la situation des adultes-relais (aucune réponse à la fin de contrat d'un agent depuis le 30 septembre), des AE et AESH ;
- Le manque de sécurité sur la piste cyclable durant les séances pédagogiques ;
- La légitimité des revendications du collectif des élèves mobilisés depuis le vendredi 29 septembre attendant une réponse rapide des autorités compétentes concernant le matériel pédagogique ;

Nous estimons que cette situation n'est plus tolérable pour exercer nos fonctions et missions dans de bonnes conditions. Nous demandons à toutes les autorités compétentes d'agir urgemment pour retrouver toute la sérénité au sein de l'établissement dans l'intérêt des apprenants.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, nos salutations respectueuses.

Pour le SEA-UNSA,

Jean Louis HALLEY

Pour le SNETAP-FSU,

Fabrice ABELKALON